

Direction de l'Attractivité et de l'Emploi

**2019 DAE 8** Subventions (1.202.000 euros), conventions et avenant avec quinze organismes d'accompagnement ou de financement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social

PROJET DE DELIBERATION  
EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le contexte né de la loi NOTRe, du contrat de Ville 2015-2020, du Plan Parisien d'Insertion par l'Emploi, et de l'ambition de faire de Paris la capitale des nouvelles économies solidaire et circulaire, invite à redéfinir depuis 2016 le ciblage et la lisibilité de l'action de la Ville aux côtés des acteurs de l'ESS accompagnant et finançant la création d'entreprises.

Si la Région est désormais la collectivité compétente en matière d'aides aux entreprises et aux organismes qui participent à leur création, la collectivité parisienne garde toute légitimité pour animer et soutenir un réseau d'acteurs mobilisés dans une stratégie territoriale d'impact social, et notamment vers ses focales prioritaires, qu'elles se définissent géographiquement (entreprises en quartiers prioritaires, ou dans l'Arc de l'Innovation), thématiquement (entreprises d'utilité sociale et de l'économie circulaire), ou en termes de publics (bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) et créateur.rice.s résidant en quartiers prioritaires, notamment).

Soutien à des dispositifs d'accompagnement :

Le soutien aux coopératives d'activités et d'emplois et aux couveuses d'entreprises s'inscrit dans la politique d'insertion professionnelle et de développement de l'économie sociale et solidaire de la Ville de Paris. Ces structures permettent aux porteurs de projet de tester leur activité en grandeur réelle sans supporter d'emblée l'ensemble des risques liés à la création dans les conditions classiques. C'est au titre, notamment, de la promotion de l'économie sociale et solidaire, qu'intervient le soutien financier de la Ville de Paris.

Soutien aux coopératives d'activités et d'emplois (CAE) :

La CAE Alter-Bâtir (19e), agréée entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS), a démarré son activité dans le secteur du bâtiment « éco construction » en 2006 ; la nature de son activité présente une utilité environnementale évidente.

En 2018, la CAE a contractualisé avec huit Parisien.ne.s. Elle a signé deux contrats de travail (CDI) en interne avec des Parisien.ne.s. Pour 2019, la CAE propose de poursuivre son action d'accompagnement de nouveaux.elles entrepreneur.e.s parisien.ne.s. Il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 25.000 euros à Alter Bâtir au titre de 2019.

La Coopérative de Liaison des Activités et des Ressources Artistiques - CLARA - (10e) a été créée en 2007, elle consacre son activité à l'accompagnement des projets artistiques : ce domaine spécifique d'intervention sur lequel s'est positionnée la CAE permet d'élargir l'éventail des outils proposés aux créateur.rice.s d'entreprise Parisien.ne.s dans un secteur où un nombre important de Parisien.ne.s demandeurs d'emploi, dont les bénéficiaires du RSA, déclarent souhaiter mener une activité professionnelle. La CAE CLARA est agréée ESUS. En 2018, la CAE a contractualisé avec 13

Parisien.ne.s, parmi lesquel.le.s trois bénéficiaient du RSA. Elle a signé un contrat de travail (CDI) en interne avec sept personnes habitant Paris. Sur cette même période, deux entrepreneur.e.s parisien.ne.s sorti(e)s de la CAE ont créé leur propre entreprise et une personne a retrouvé un emploi dans le secteur marchand. Pour 2019, la CAE propose de poursuivre son action d'accompagnement de nouveaux.elles entrepreneur.e.s parisien.ne.s. Il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 30.000 euros à CLARA au titre de 2019.

CLARA a réalisé, début 2012, son essaimage : « CLARA bis » accompagne des porteurs de projets relevant du secteur de l'audiovisuel. La CAE CLARA bis (10<sup>e</sup>) est agréée ESUS. En 2018, la CAE a contractualisé avec neuf Parisien.ne.s. Elle a signé un contrat de travail (CDI) en interne avec un Parisien.ne. Pour 2019, la CAE propose de poursuivre son action d'accompagnement de nouveaux.elles entrepreneur.e.s parisien.ne.s. Il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 20.000 euros à Clara bis au titre de 2019.

Coopaname (20e), a débuté son activité généraliste en 2003, il s'agit de la première coopérative d'activités et d'emplois à s'être installée sur le territoire parisien. La CAE a souhaité dès 2005 réaliser un essaimage de sa structure, sous forme d'un établissement secondaire implanté dans le 13<sup>e</sup> arrondissement. La CAE Coopaname est agréée ESUS. En 2018, au sein de ses deux établissements situés dans le 13<sup>e</sup> et le 20<sup>e</sup>, Coopaname a contractualisé avec 55 Parisien.ne.s, parmi lesquel.le.s quatre bénéficiaient du RSA. Elle a signé 18 contrats de travail (CDI) en interne avec des Parisien.ne.s, dont une personne bénéficiait du RSA. Sur cette même période, 26 entrepreneur.e.s parisien.ne.s sorti(e)s de la CAE, dont deux bénéficiaient du RSA, ont créé leur propre entreprise ou retrouvé un emploi dans le secteur marchand. Pour 2019, la CAE propose de poursuivre son action d'accompagnement de nouveaux.elles entrepreneur.e.s parisien.ne.s. Il est proposé d'accorder à Coopaname une subvention de fonctionnement globale de 45.000 euros au titre de 2019.

Coopératifs (20e), dont l'activité est consacrée à l'accompagnement de personnes intervenant dans le secteur des « services aux personnes », a été créée en 2007. En 2018, la CAE a contractualisé avec cinq Parisien.ne.s, dont un.e bénéficiaire du RSA. Sur cette même période, deux entrepreneur.e.s parisien.ne.s sorti(e)s de la CAE ont retrouvé un emploi dans le secteur marchand. Pour 2018, la CAE propose de poursuivre son action d'accompagnement de nouveaux.elles entrepreneur.e.s parisien.ne.s. Il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 10.000 euros à Coopératifs au titre de 2019.

Coopétic (2e), a été créée en 2009 et vend des prestations de service, des études, de l'ingénierie et de la formation dans les secteurs des nouvelles technologies de l'information. La CAE Coopétic est agréée ESUS. En 2018, Coopétic a contractualisé avec 30 Parisien.ne.s, dont deux bénéficiaires du RSA. Sur cette même période, huit entrepreneur.e.s parisien.ne.s sorti(e)s de la CAE ont créé leur propre entreprise et six ont retrouvé un emploi dans le secteur marchand. Pour 2019, la CAE propose de poursuivre son action d'accompagnement de nouveaux.elles entrepreneur.e.s parisien.ne.s. Il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 40.000 euros à Coopétic au titre de 2019.

Port Parallèle (11e), a été créée en 2006. Cette CAE agréée ESUS propose un accompagnement à l'émergence d'entreprises orientées principalement dans le secteur des nouvelles technologies de l'information et de la communication. En 2018, Port Parallèle a contractualisé avec 26 Parisien.ne.s, parmi lesquel.le.s un.e bénéficiait du RSA. Elle a signé 17 contrats de travail (CDI) en interne avec des Parisien.ne.s. Sur cette même période, six entrepreneur.e.s parisien.ne.s sorti(e)s de la CAE ont créé leur propre entreprise ou retrouvé un emploi dans le secteur marchand. Pour 2019, la CAE propose de poursuivre son action d'accompagnement de nouveaux.elles entrepreneur.e.s parisien.ne.s. Il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 35.000 euros à Port Parallèle au titre de 2019.

## Soutien aux couveuses d'entreprises :

Les couveuses d'entreprises, à la différence des CAE dont c'est la vocation, ne salarient pas les personnes qu'elles accompagnent, mais les aident, entre autres, à créer leur entreprise dans les meilleures conditions possibles.

La couveuse Astrolabe Conseil (11e), créée en 2009, a un statut de SCOP ; elle a engagé une demande d'agrément ESUS, en cours d'instruction. En 2018 la couveuse a contractualisé avec 23 Parisien.ne.s, parmi lequel.le.s trois bénéficiaient du RSA. Sur cette même période, 22 entrepreneur.e.s parisien.ne.s sorti(e)s de la couveuse, dont deux bénéficiaient du RSA, ont créé leur propre entreprise ou retrouvé un emploi dans le secteur marchand. Pour 2019, la structure propose de poursuivre son action d'accompagnement de nouveaux.elles entrepreneur.e.s parisien.ne.s. Il vous est proposé d'accorder au titre de 2019 une subvention de fonctionnement de 30.000 euros à la couveuse Astrolabe Conseil.

L'Association pour le Développement de l'Initiative Locale (BGE ADIL) (14<sup>e</sup>), a fait une demande d'agrément ESUS, en cours d'instruction. L'association porte deux couveuses d'entreprises « BGE ADIL couveuse Paris Sud » créée en 2006, et « BGE ADIL couveuse intergénérationnelle de Paris » créée en 2007. Deux modalités d'accompagnement y sont proposées : d'une part, un soutien à l'amorçage sous la forme d'un pré-incubateur « Agir et entreprendre » ; d'autre part, des possibilités de tester les projets dans les couveuses. En 2018 les deux couveuses « BGE ADIL Paris Sud » et « BGE ADIL intergénérationnelle de Paris » ont contractualisé avec 43 Parisien.ne.s, parmi lequel.le.s six bénéficiaient du RSA. Sur cette même période, 20 entrepreneur.e.s parisien.ne.s sorti(e)s de la couveuse, dont deux bénéficiaient du RSA, ont créé leur propre entreprise ou retrouvé un emploi dans le secteur marchand. Pour 2019, l'association propose de poursuivre son action d'accompagnement de nouveaux.elles entrepreneur.e.s parisien.ne.s. Il vous est proposé d'accorder au titre de 2019 à l'association BGE ADIL une subvention de fonctionnement globale de 40.000 euros pour les actions menées par ses deux couveuses.

L'association Projets-19 (19e) a fait une demande d'agrément ESUS, en cours d'instruction ; elle a créé, en 2009, une couveuse dénommée « EPICEAS ». Cette couveuse est dédiée aux créateur.rice.s dont les projets relèvent du secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS). En 2018, la couveuse a contractualisé avec un 21 Parisien(ne) dont 11 bénéficiaires du RSA. Sur cette même période, 17 entrepreneur.e.s parisien.ne.s sorti(e)s de la couveuse ont créé leur propre entreprise ou retrouvé un emploi dans le secteur marchand. Pour 2019, la couveuse se fixe pour objectif d'accompagner 25 nouveaux.elles entrepreneur.e.s parisien.ne.s, résidant en quartiers prioritaires ou y créant leur activité. Il vous est proposé d'accorder à l'association dans le cadre de l'action menée par sa couveuse une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 euros au titre de 2019.

Le Groupement d'Entrepreneur-e-s Accompagné-e-s Individuellement « GEAI » porté par l'association Boutiques de Gestion Paris-Ile-de-France (BGE PaRIF) a été créé en 2000 ; cette couveuse d'entreprises est composée d'antennes géographiques, et d'antennes spécialisées respectivement dans les métiers de la création (mode, métiers d'art, design), l'économie verte et l'innovation.

En 2018 « Le GEAI » a contractualisé avec 86 Parisien.ne.s, parmi lequel.le.s une personne bénéficiait du RSA. Sur cette même période, 108 entrepreneur.e.s parisien.ne.s sorti(e)s de la couveuse ont créé leur propre entreprise ou retrouvé un emploi dans le secteur marchand. Pour 2019, la couveuse se fixe comme objectif de poursuivre l'accompagnement de nouveaux.elles entrepreneur.e.s parisien.ne.s. Pour cette action, il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 100.000 euros au titre de 2019 à BGE PaRIF.

## Soutien à d'autres dispositifs d'accompagnement

L'association Boutiques de Gestion de Paris Ile-de-France -BGE PaRIF- a été créée en 1980 ; son objet est de promouvoir, par tous moyens désintéressés et sans visée bénéficiaire, la réflexion, l'initiative, l'accès à la création, au développement et à la gestion d'entreprise. Elle apporte aux créateurs le soutien nécessaire à l'organisation et au démarrage de leur activité, dans les meilleures conditions possibles. Dans ce cadre, BGE PaRIF accompagne des bénéficiaires du RSA résidant à Paris à la création d'activité.

L'action se déroule en deux étapes : d'une part, l'accueil et le diagnostic s'effectuent sur une période de trois mois, pendant laquelle l'association aide le créateur à formuler son projet, et évalue l'adéquation projet/créateur, avant d'en transmettre un résumé au référent social de la personne en insertion. D'autre part, à l'issue du diagnostic, sont mis en place un accompagnement et une formation aux outils de gestion, pour les créateurs dont le projet est validé par l'association ; cet accompagnement s'effectue sur une période d'environ six mois en fonction du besoin de chacun. Le référent RSA est tenu informé régulièrement de l'état d'avancement du projet.

En 2018, 547 porteurs de projet se sont inscrits auprès de l'association, pour participer à un atelier de sensibilisation ou pour un entretien individuel direct. Ce sont ainsi un total de 309 bénéficiaires parisiens du RSA qui ont pu bénéficier d'une évaluation et d'un diagnostic de leur projet.

L'association a accompagné au total 440 d'entre eux au cours de l'année, certains accompagnements ayant débuté en 2017. L'ensemble de ces accueils et accompagnements ont donné lieu à la création de 58 entreprises et à la réactivation de 12 autres, soit un total de 70 entreprises. En 2019, l'association souhaite accompagner 500 bénéficiaires du RSA. Il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 250.000 euros pour cette action au titre de 2019.

L'association Boutiques de Gestion de Paris Ile-de-France prodigue des conseils aux porteurs de projet de création d'entreprise ou d'activité, quel que soit le stade d'avancement de leur démarche. C'est dans ce cadre qu'une action est menée au sein du Pôle «Créer son activité» situé à la Cité des Métiers de la Cité des Sciences et de l'Industrie de La Villette, accessible de manière anonyme, gratuite, sans critère d'éligibilité et sans rendez-vous. En 2018, 2.393 entretiens y ont été réalisés, 314 sessions collectives y ont été organisées, permettant à 5.795 personnes de s'informer sur les dispositifs existants, la méthodologie de la création d'entreprise, le dispositif « GEAI », etc. Le public accueilli sur le Pôle est pour 60% féminin, pour 75% titulaire d'un Bac+2, pour 53 % composé de personnes de plus de 40 ans et de 60% de demandeurs d'emploi et/ou bénéficiaires du RSA. Il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 30.000 euros pour cette action au titre de 2019.

L'association SenseCube a été créée en janvier 2014 en tant qu'accélérateur de projets innovants à vocation sociale et environnementale. Le projet de l'association SenseCube est né au sein de la communauté MakeSense, association régie par la loi de 1901, dont l'objectif est d'aider des entrepreneurs sociaux en les connectant avec des personnes prêtes à donner du temps et des idées pour résoudre leurs défis. L'association s'appuie sur « l'écosystème » MakeSense. L'association mobilise et identifie chaque année des porteurs de projets sociaux à fort potentiel et les connecte avec un panel de compétences et d'expertises variées.

En 2019, l'association propose des activités d'incubation qui s'organiseront selon les axes suivants : soutien à l'émergence de projets innovants (organisation d'ateliers de créativité et d'événements d'inspiration, diffusion d'outils, formations) ; sélection de projets par le lancement de deux appels à projets d'entreprises sociales innovantes ; accélération de six projets qui seront accompagnés pendant six mois intensivement puis suivis pendant six mois : les porteurs bénéficieront notamment de mises en réseau et d'un hébergement dans les locaux de l'association. Compte tenu de l'intérêt de ce projet, il vous est proposé d'accorder à SenseCube pour 2019 une subvention de fonctionnement de 15.000 euros.

## Soutien à des dispositifs de financements solidaires :

L'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE), reconnue d'utilité publique, a été créée en 1988 ; son objet est de soutenir des projets de création d'activités en faveur de personnes en difficulté d'insertion professionnelle, en consentant à leurs porteurs, qui n'ont pas accès au crédit bancaire classique, toutes formes de concours et d'appuis techniques ou financiers, adaptés à leur situation et à leurs besoins, sous forme de microcrédits pour l'emploi indépendant ou salarié et de micro-assurances.

L'ADIE propose des prêts d'honneur et des microcrédits aux créateur.rice.s parisien.ne.s n'ayant pas accès au crédit bancaire classique. Le financement proposé est composé pour deux tiers de microcrédit et pour un tiers de prêt d'honneur (à taux nul). Pour les moins de 32 ans, pour qui la problématique de l'absence de fonds propres est particulièrement marquée, le montage proposé est de 50% de microcrédit et 50% de prêt d'honneur. Ces prêts d'honneur, d'un montant maximum de 3.000 euros, sont destinés à compenser une absence de fonds propres chez les créateur.rice.s d'entreprises financé.e.s. La durée de remboursement du prêt d'honneur est fixée en accord avec le.la créateur.rice, en tenant compte de ses besoins et de sa capacité de remboursement. Elle peut aller jusqu'à 60 mois. Depuis sa création en 2005, le fonds de prêts d'honneur parisien, dévolu aux créateur.rice.s Parisien.ne.s créant à Paris, a été doté par la collectivité parisienne de 1.200.000 euros. Au 31 décembre 2018 le montant global des prêts accordés sur ce fonds s'élève à 2.364.484 euros, le montant des pertes s'élève à 118.354 euros, soit à un taux de 5% du montant des prêts versés. En 2018, l'ADIE a accordé 244 prêts d'honneur décaissés sur le fonds parisien, parmi lesquels 29% l'ont été pour des projets portés par des bénéficiaires parisien.ne.s du RSA. Parmi les créateur.rice.s ayant bénéficié du soutien financier de l'ADIE, 36% sont des femmes, 14% n'ont aucun diplôme, 18% sont issus des quartiers prioritaires. Ce public majoritairement fragile se voit offrir, grâce aux outils financiers de l'ADIE, une opportunité d'insertion professionnelle, via la création de leur propre emploi. Une étude réalisée par le cabinet KPMG sur les chiffres 2014 de l'ADIE selon la méthode du SROI (Social Return On Investment) démontre qu'un euro de financement public (toutes personnes publiques confondues) versé pour le soutien de l'activité de micro-crédit professionnel de l'ADIE se traduit, deux ans après, par un cumul d'économies de dépenses sociales et de recettes sociales et publiques de 2,38€. L'ADIE a, en outre, initié un projet pilote « AGIR » (Accompagnement pour Générer des opportunités d'emploi Indépendant pour les Réfugiés) mis en œuvre sur le territoire parisien depuis avril 2017, qui vise à promouvoir et développer l'accompagnement et le financement des réfugiés. Ce projet, élaboré en collaboration avec les acteurs locaux parisiens déjà engagés auprès de ce public (CADA, SINGA, MENT...) a permis de présenter l'ADIE à une promotion de l'incubateur Singa et à une deuxième promotion de l'incubateur MENT (MakeSense). Quinze projets ont été financés en 2018. Il vous est proposé de doter le fonds parisien d'un montant de 192.000 euros en 2019.

L'ADIE accompagne notamment les bénéficiaires parisien.ne.s du RSA, auxquel.le.s l'association accorde des micro-crédits professionnels. Ce public plus fragile nécessite un accompagnement particulier pour réussir la création d'une entreprise et assurer sa pérennité. L'ADIE accueille, dans le cadre d'entretiens individuels, les créateurs d'entreprise sur ses trois sites situés dans les 2e, 18e et 20e arrondissements. Ces entretiens se poursuivent par l'instruction des dossiers de demande de prêt. Un accompagnement est alors mis en place jusqu'à l'obtention du financement, et s'engage un suivi régulier, pendant toute la durée du remboursement du microcrédit professionnel obtenu. Le bilan 2018 fait apparaître que 409 créateur.rice.s parisien.ne.s, dont 53 % de femmes, ont été financé.e.s par l'association, parmi lequel.le.s, 127 étaient bénéficiaires de minimas sociaux, dont 95 au RSA. Ce public, grâce à l'appui financier de l'ADIE, s'est vu offrir une opportunité d'insertion professionnelle, par la création de son propre emploi, insertion difficilement réalisable dans le cadre du salariat. En 2019, l'association propose d'élargir cette action en l'organisant en trois volets thématiques : sensibilisation des publics et détection des porteurs de projet éligibles, en particulier dans le nord-est de Paris, par la coordination avec les autres réseaux d'appui à la création d'entreprise ; intermédiation bancaire, par un accompagnement financier individuel des bénéficiaires de microcrédits ; accompagnement au développement d'entreprises existantes, par des formations, un coaching individuel et un nouveau module d'accompagnement au développement commercial : « l'Atelier des Solutions. » L'ADIE se fixe comme

objectif d'accompagner, en 2019, une centaine de bénéficiaires du RSA. Il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 180.000 euros au titre de cette action pour 2019.

L'ADIE a également conçu le dispositif « Je deviens entrepreneur », issu d'une évolution du parcours « Créajeunes » lancé en 2010 à Paris, pour répondre à la demande de Parisien.ne.s ayant la volonté de créer leur activité, mais manquant d'expérience et de fonds propres. Ce programme gratuit est destiné en priorité aux jeunes Parisien.ne.s de 18 à 32 ans, mais aussi aux créateurs de tous âges, particulièrement celles et ceux qui résident dans les quartiers prioritaires et/ou sont bénéficiaires du RSA, et a pour but de donner aux porteurs de projets tous les outils nécessaires à la création de leur entreprise. Ce dispositif intègre de 35 à 120 heures de formation, un tutorat individuel, l'étude d'une solution de financement et un accompagnement post-création.

En 2018, 106 personnes ont suivi le parcours dans son intégralité ; à leur entrée dans le dispositif, 16% percevaient le RSA. 36% ont créé leur structure dans l'année. Au total, 40% des jeunes qui ont suivi « CréaJeunes » en 2018 à Paris sont intégrés socialement, soit par l'emploi salarié, soit par la création de leur propre emploi.

L'association se fixe comme objectif d'accompagner en 2019 120 personnes, dont 70 de moins de 32 ans. Il vous est proposé de renouveler le soutien de la Ville de Paris à l'association en lui accordant une subvention de fonctionnement de 80.000 euros au titre de ce programme pour 2019.

L'association des Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire -CIGALES- de Paris (14e), a pour mission de fédérer, animer, développer et coordonner l'action de clubs parisiens qui collectent l'épargne de Parisien.ne.s désirant investir dans des entreprises naissantes du territoire, porteuses d'un projet économique à impact social. L'association fait le lien entre les épargnant-e-s et les porteur-e-s de projet, notamment en organisant des «bourses aux projets» bimestrielles, et veille à l'accompagnement des porteur-e-s de projets. Le nombre de CIGALES parisiennes s'élevait en 2018 à 17, pour 234 membres.

En 2018, 17 projets parisiens ont été présentés lors des cinq bourses à projet organisées ; six projets parisiens en phase de création ou de développement ont pu bénéficier du soutien financier des CIGALES pour un montant global investi de 22.000 euros, ayant donné lieu à la création ou consolidation de 12 ETP. Il vous est proposé d'accorder à l'association au titre de 2019 une subvention de fonctionnement de 10.000 euros pour la poursuite de ses activités.

### Soutien aux CitésLab

L'ensemble des dispositifs d'accompagnement et de financement susmentionnés, pour voir leur impact social renforcé, gagnent à être complétés par des actions en amont telles que sensibilisation à l'entrepreneuriat, détection des talents, aide à l'idéation. Ces actions doivent se situer au plus proche des bénéficiaires prioritaires, notamment dans les quartiers populaires. Il s'agit d'y faire en sorte de casser le « plafond de verre » qui empêche trop de Parisiennes et de Parisiens de croire en leurs chances de porteur-e-s de projet entrepreneurial, tout donnant un éclairage objectif sur les difficultés de la démarche. Trois associations ont proposé à la Ville de Paris et à la Caisse des Dépôts et Consignations, susceptibles de les cofinancer, de telles actions en amont de la chaîne d'accompagnement : Projets-19, citée plus haut, dans les quartiers prioritaires du 19<sup>e</sup> arrondissement et celui du Grand Belleville (10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>), BGE PaRIF, citée plus haut, dans les quartiers prioritaires du 18<sup>e</sup> arrondissement et celui des Portes du Vingtième (20<sup>e</sup>), et l'association Singa. Créée en 2012, l'association Singa a pour objet d'intervenir dans tous les lieux d'hébergement des personnes réfugiées localisés dans les quartiers prioritaires. Ces trois CitésLab, lancés en 2017 et 2018, mobilisent, à temps complet, respectivement, un chef de projet, dont la mission est à la fois d'organiser des animations dans les quartiers et de veiller à la bonne orientation des publics bénéficiaires ainsi sensibilisés vers les dispositifs d'accompagnement et de financement disponibles partout dans Paris. Un quatrième CitésLab est à l'étude dans le sud de Paris. Il vous est proposé d'accorder en 2019 à chacune de ces trois associations une subvention de fonctionnement de 20.000 euros pour poursuivre la mise en œuvre de ces CitésLab.

Je vous propose de m'autoriser à signer avec ces organismes les quinze conventions et l'avenant joints en annexe à cette délibération et d'accorder, au titre de l'exercice 2019, les subventions qui leur sont liées.  
Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris